

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1590

présenté par

Mme Jacqueline Dubois, Mme Lenne, M. Venteau, M. Trompille, M. Barbier,
Mme Vanceunebrock, Mme Tiegna, Mme Provendier, M. Perea et Mme Jacqueline Maquet

ARTICLE 21

À l'alinéa 12, après la première occurrence du mot :

« enfant »,

insérer les mots :

« ou à la famille ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe aujourd'hui de nombreuses familles qui font le choix de l'IEF sans que cela affecte l'insertion de l'enfant dans la société. Cela ne remet pas en cause une instruction respectueuse des enseignements fondamentaux dans le respect des principes républicains.

L'objet de cet amendement est d'intégrer dans les motifs de dérogations pour l'IEF, le projet de vie familial, qui ne s'oppose en rien aux principes républicains.